

AUGUSTE BLOCH
40 avenue de Provence
54460 LIVERDUN
FRANCE
Phone: +33(0)383244000
Fax : +33(0)972196943
Email: contact@augustebloch.fr

FICHE TECHNIQUE

CHAPELURE BRUNE

EN SEAU DE 5 KG ou EN SACHET DE 1 KG



Polyvalente, fine et légère

SPECIFICITES

BLOCH a créé pour vous une recette unique de chapelure qui confère au produit une croustillance et un goût inimitable. Sans additif, élaborée à partir de farine d'orge, de blé et de seigle, avec du germe de blé. A utiliser toute l'année pour paner et gratiner des produits à base de viande, de légumes et de fruits.

Fabriquée en France, Matières Premières majoritairement d'origine France

UTILISATION

Pour Panure traditionnelle, pour une touche d'originalité, ajouter du parmesan à la chapelure.

Panure à base de moutarde

Pour Gratins

INGREDIENTS

Farines (**BLE***, **ORGE*** malté torréfié, **SEIGLE***), huile de colza, sucre, sel, germe de **BLE***, son de **BLE***, levain déshydraté désactivé (son de **SEIGLE***, farine fermentée de maïs toasté, **d'ORGE*** malté toasté et de **BLE*** malté toasté).

* **Contient du GLUTEN (blé, seigle, orge)**

DECLARATION ALLERGENES ET ALLEGATIONS NUTRITIONNELLES

Contient en l'état et/ou dérivés de manière intentionnelle : **GLUTEN**

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect/ Couleur : Poudre granuleuse de couleur brune

Odeur/ Goût : Odeur et goût de pain grillé

MODE DE STOCKAGE ET DDM

A conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité. Bien refermer après utilisation.

Date Durabilité Minimale : 18 MOIS

Contrat date vente : 12 MOIS

ATTESTATION

La société Auguste BLOCH certifie que tous les produits fournis :

- Ne contiennent pas d'organismes génétiquement modifiés au sens des règlements européens n°1829/2003, n°1830/2003, et leurs mises à jour ;
- Ne subissent aucun traitement par rayonnements ionisants, ou ne sont pas obtenus à partir de matières premières ionisées. Ces produits ne sont pas concernés par la Directive 1992/2/CE du Parlement et du Conseil du 22 février 1999 concernant l'étiquetage des denrées alimentaires traitées par rayonnements ionisants.

Un plan de surveillance contaminants est établi en conformité avec la réglementation Européenne en vigueur, en fonction des alertes et de notre système Qualité.

L'utilisateur est seul responsable, tant à son égard qu'à l'égard des tiers, y compris des consommateurs finaux, de l'utilisation qu'il fera de nos produits. Les spécifications dans ce document ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.